

Déclaration de M. Simmons

De plus, l'indication que j'avais reçue, plus tôt cette soirée, d'une invitation possible à me joindre au cabinet confirmait que les aspects légaux de la question avaient enfin été résolus. L'invitation elle-même devait être encore plus probante. Je pensais que mon invitation au cabinet avait été précédée d'une enquête de sécurité qui, entre autres choses, aurait révélé tous les aspects légaux en suspens de cette question de fisc.

Je sais que ce raisonnement était faux sur au moins deux points. Premièrement, il n'y a pas eu d'enquête de sécurité avant ma nomination au cabinet. Deuxièmement, les délais indiqués à mon comptable et à moi-même, lors d'une réunion avec des responsables de Revenu Canada, n'ont pas été respectés. Revenu Canada a adressé sa recommandation au ministère de la Justice beaucoup plus tard qu'on ne l'avait affirmé.

C'est après coup qu'on le réalise, et je vois très bien maintenant que j'aurais dû soulever cette question avec le premier ministre, lors de notre réunion du 12 août. Je le prie de même que la Chambre, de m'excuser de ne pas l'avoir fait. Je tiens à ce que vous sachiez, madame le Président, que mes raisons n'étaient basées ni sur un espoir naïf ni sur un calcul machiavélique. Comme je l'ai dit, elles étaient basées sur deux prémisses, qui, à l'époque, m'apparaissaient très raisonnables, même si elles se sont révélées fautives par la suite.

J'aurais pu, madame le Président, en théorie du moins, choisir d'autres voies plutôt que de démissionner. J'aurais pu essayer de continuer à siéger au cabinet, j'aurais peut-être survécu quelques jours, quelques semaines, peut-être indéfiniment, mais cela est étranger à la question. Il n'y a qu'une seule façon de siéger au cabinet, il faut le mériter et il faut avoir parfaitement le droit d'y être. Lorsque j'ai été assermenté, j'avais le droit d'y être. Lorsque les circonstances ont amené mon offre de démission, ce n'était plus tout à fait le cas. Des questions auraient surgi: devrais-je rester au cabinet dans ces circonstances? Si je dois répondre à cette question par un non, par un «peut-être que non», ou même par un «peut-être»—bref, si la réponse à cette question n'est pas un «oui» inconditionnel—alors mon droit légitime d'accéder au poste de ministre du cabinet s'en trouve nettement restreint, voire carrément compromis.

Vient ensuite la question de l'imputabilité, madame le Président, c'est-à-dire le droit du public d'être au fait de la situation. J'ai jugé que j'aurais tort de rester membre du cabinet quand j'ai appris que l'aspect juridique de ce problème fiscal n'avait pas été encore réglé, que des accusations soient portées ou non. En second lieu, il y avait un choix pragmatique et relativement facile à faire: d'une part, nuire un tant soit peu à ma crédibilité en démissionnant de mon poste au cabinet si peu de temps après y avoir été nommé, même si mes raisons pour ce faire n'ont jamais été divulguées, et de l'autre, saper entièrement cette crédibilité en conservant le poste que je n'avais désormais plus le droit inconditionnel de détenir.

Vous concevrez donc, madame le Président, toute l'importance de ma décision de démissionner; effectivement, cette décision entraînait des répercussions bouleversantes tant pour moi que pour d'autres; mais malgré tout cela, elle ne m'a pas été spécialement difficile à prendre et c'est pourquoi, moins de

quelques minutes après avoir entendu les faits exposés par le ministère de la Justice, j'ai prié le secrétaire du cabinet de communiquer avec le premier ministre dans les plus brefs délais pour lui proposer ma démission.

Ceux qui me connaissent bien sauront, j'en suis persuadé, juger la décision que j'ai prise dans cette affaire dans le contexte d'autres décisions que j'ai eu à prendre dans le passé, au fil des ans. Les conclusions qu'ils en tireront alors ne me desserviront certainement pas.

Mais que l'on me permette, madame le Président, d'en revenir à la recommandation qu'a formulée le ministère du Revenu du Canada au ministère de la Justice. En effet, ce dernier s'est prononcé et je ferai part dans un instant de sa décision. Tout d'abord, l'on verra pourquoi il n'était ni prudent ni dans mon intérêt de divulguer au moment même de ma démission du cabinet la nature particulière des raisons personnelles qui m'ont incité à agir ainsi. Il importait que je ne dise ou fasse quoi que ce soit en public, qui aurait pu influencer de quelque façon la décision du ministère de la Justice. En outre, c'est seulement dans le cas où ce ministère aurait décidé d'intenter des poursuites que les raisons à ma démission seraient devenues d'intérêt public et que j'aurais dû me soumettre au droit de la population de connaître tous les faits.

Je voudrais faire une courte observation au sujet du caractère confidentiel des problèmes relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers en ce qui concerne les Canadiens en général. La loi reconnaît clairement ce caractère confidentiel, mais, comme toute loi, elle n'est efficace que dans la mesure où les services chargés de son application le respecte. Je ne puis qu'espérer que «l'autorité gouvernementale haut-placée» qui s'est permis paraît-il de discuter de mes problèmes fiscaux en public, comprend mieux et avec moins de malveillance les autres responsabilités de sa tâche ainsi que les paramètres juridiques dans le cadre desquels il doit exercer ses fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Madame le Président, le ministre de la Justice a pris sa décision. Il entend porter des accusations contre moi, alléguant que j'aurais tenté de me dérober à mes obligations fiscales. La Chambre n'est évidemment pas l'endroit approprié pour exposer mon point de vue là-dessus. J'aurai tout le loisir de le faire devant les tribunaux de notre pays, privilège dont j'entends profiter à plein. Mes avocats et moi sommes certains que les éléments de preuve dont nous entendons saisir les tribunaux suffiront à m'exonérer. J'ai la plus grande confiance dans les tribunaux de notre pays. J'ai tout lieu de croire que le ministère de la Justice prendra sans délai les mesures qui s'imposent et qu'il me fournira l'occasion de mettre les choses au point une fois pour toutes.

Si j'ai commencé ma vie publique il y a plus de 20 ans, et si je suis un représentant élu depuis 10 ans, c'est que je tenais à participer à la conduite des affaires de ma province et de mon pays, et parce que j'ai toujours cru que je pouvais contribuer utilement au dialogue et, partant, à améliorer les choses, si peu que ce soit. Je continue de le croire.